

## Il n'est pas facile de critiquer quelqu'un qu'on respecte

Monsieur le philosophe De Koninck,

Vous vous trompez si vous croyez qu'il est facile de critiquer quelqu'un qu'on respecte pour sa réputation. Vous vous trompez également dans le choix des mots. Je ne pense pas que la calomnie me soit facile, mais lorsqu'au gré de mes lectures elle surgit, je crois qu'il m'est permis de réagir, surtout quand elle m'est indigeste.

Je m'étonne de votre silence sur ceux de vos mots qui ont suscité ma *supputation calomnieuse*. «Quelle belle façon de se débarrasser de quelqu'un!» est pourtant une phrase assassine, au sens propre autant que par les complicités qu'elle insinue. Si vous avez des preuves, il faut les avancer et dénoncer. S'il s'agit de oui-dires ou d'hypothèses, elle est malvenue. Répéter ce qui peut sembler de la calomnie n'est-ce pas encore calomnier? Dans le contexte du débat actuel sur l'euthanasie, cette phrase, en sous-entendu, associe les médecins qui la pratiquent en Europe ou qui la pratiqueraient ici, aux meurtriers pervers auxquels fait allusion l'Avis # 63 de janvier 2000, du CCNE de France (Conseil Consultatif National de l'Éthique) en les répudiant explicitement : «...des euthanasies ont lieu et ne sont *sans doute pas* (mes italiques) le fait de meurtriers pervers ». Si vous ne regrettez pas votre phrase, vous me donnez raison de ne pas retirer mes deux mots.

Un autre point m'a poussé à réagir. Vous utilisez comme levier l'ouvrage de John Keown, lequel date de 2002 et ne peut donc présenter des données que d'avant 2001 ou 2000. Or la loi néerlandaise ne fut proclamée qu'en 2002 et fut précédée par près de 20 ans d'euthanasie sans balises ni mécanisme formel de déclaration. Qu'à ce jour aucun cas ne fut traduit devant les tribunaux indique qu'on ne se *débarrasse pas de quelqu'un* dans ce pays. Libre à vous de penser que sa Justice ne fait pas son travail, mais l'Hon. J.L. Baudouin ne serait pas de votre avis lui qui en juin 2009, à l'issue d'un congrès de juristes écrivait : « Les études belges et néerlandaises sur le sujet montrent que le système mis en place pour éviter les erreurs (argument dominant des opposants) fonctionne bien et que, s'ils existent, les cas de bavures sont rares ou inexistantes ». Il poursuit : «L'argument de la pente glissante ou du dérapage invoqué pour l'écarter (l'euthanasie) dans toutes les hypothèses a désormais moins de poids qu'on pourrait le croire».

Enfin, j'ignore par quelle extrapolation vous me faites traiter <<la liberté de choix du patient comme si elle était un impératif absolu>>, ce que je n'ai jamais fait en 25 ans de parole et d'écriture. La citation de l'Hon. Baudouin quant au premier devoir du médecin, n'est qu'une autre version de l'enseignement du Dre Saunders (mon premier maître) à savoir, que l'agenda du patient a préséance sur celui des soignants, ce qui n'a rien d'un *impératif absolu*. La relation Patient – Médecin est une «autonomie-en-lien» selon la belle formule de Marc Desmet, jésuite belge et médecin en soins palliatifs. L'un et l'autre ne peut agir seul, en accord avec notre Sens commun qui veut qu'aucune règle morale ne peut assujettir l'objection de conscience.

Au risque de vous ennuyer, je suggère une relecture du texte de Rietjens et coll. dans lequel vous retrouverez le «No slippery slope seems to have occurred». Il réunit trois des plus crédibles auteurs des Pays-Bas, que le New England J. of Medicine et le British Medical Journal n'hésitent pas à leur servir de tribune. Il a pour titre «Two Decades of Research on Euthanasia from the Netherlands » in Bioethical Inquiry 2009; 6 :271.

Avec tous mes respects,  
Marcel Boisvert md